LA FAMILLE DE SCÉPEAUX À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

DE SCÉPEAUX François :

- Le 7 janvier 1572, devant Jean de Charmoy, notaire royal à Auxerre, en présence de Louis Regnault, procureur au bailliage d'Auxerre, et de Noël Guesneau, receveur du chevalier François de Marraffin, sont comparus au château d'Avigneau, en la paroisse d'Escamps, d'une part ledit noble seigneur messire François de Marraffin, seigneur de Guerchy, et d'autre part l'honorable homme maître Edmé Vincent, avocat audit bailliage d'Auxerre, représentant l'honorable homme maître Jean Guenin, conseiller en ce même bailliage, lesquelles parties ont transigé pour clore à l'amiable un long procès les opposant devant le maréchal (François de Scépeaux, seigneur) de Vieilleville, le magistrat (Charles de) Lamoignon et le seigneur de Blancmesnil, tous trois conseillers et maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, anciens députés du roi au pays de l'Auxerrois chargés d'y faire appliquer l'édit de pacification entre catholiques et protestants, ledit François de Marraffin ayant réclamé le paiement d'une rançon de 1200 écus audit Jean Guenin, puisque ce dernier avait été son prisonnier en l'an 1569, en la ville de La Charité, mais ledit Jean Guenin prétendant n'avoir jamais promis de payer de rançon à quiconque, d'autant moins qu'il s'était échappé de la ville par ses propres moyens : pour mettre un terme à ce différend, l'avocat Edmé Vincent a remis au nom de son client la somme de 350 écus soleil à François de Marraffin, qui a promis de se contenter de ce pécule et de retirer en conséquence sa plainte [AD 89, E 478].